

## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2024-0001

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Mr Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 7 mai 2024 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2024-0001.

La demande **DM 2024-0001** concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, concernant les superficies maximales autorisées.

## Nature et effets pour la demande DM 2024-0001 :

- Autoriser la superficie de 73,7 mètres carrés du nouveau garage dérogeant ainsi le règlement de zonage 06-101, article 70,
- La réglementation spécifie que les garages isolés doivent avoir une superficie maximale de 60 mètres carrés pour un lot de 2000 mètres carrés ou moins.

## Identification du site concerné pour la demande DM 2024-0001 :

- L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 620 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-4209) au 106, chemin Henri, à Brigham.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 19h00 le 7 mai 2024.

Donné à Brigham, ce 18 avril 2024.

Mr Pierre Lefebyre, avocat,

Directeur général et secrétaire-trésorier